



ESQUIEZE -SERE

## Compte rendu du Conseil Municipal du 07 Juillet 2020

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, JM Dellac, S.Ducos, Y Lafon, R Laffont, Th.Lassalle-Carrere, D Lelou, O.Memain, G Prissé, J Romagnan.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Dominique LELOU

### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2020

Sans commentaire, il est approuvé à l'unanimité

### 4. Vote des budgets Principal, Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets prévisionnels 2020. Ils sont présentés en équilibre dans les 2 sections et propose que ces budgets soient votés selon les chiffres indiqués sur le tableau ci-dessous :

Budget	Section fonctionnement		Section investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget Principal</b>	1 235 546.95	1 235 546.95	2 577 246.36	2 577 246.36
<b>Assainissement</b>	382 779.86	382 779.86	353 423.65	353 423.65
<b>Eau</b>	232 930.87	232 930.87	109 985.50	109 985.50

Le Conseil Municipal, après délibération vote à l'unanimité des membres présents les budgets tels que présentés ci-dessus.

### 5. Indemnités des élus

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints et l'invite à délibérer :

- Vu le code général de collectivités territoriales, notamment ses articles L2123.20 à L2123.24,
- Considérant que l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum (25% pour le Maire et 9.9 % pour les adjoints).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix POUR (le Maire et les Adjoints n'ayant pas pris part au vote) décide que le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

- Maire : 25.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- Chaque Adjoint : 9.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires pour le financement des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes seront ouverts au budget primitif du budget principal et que ces dispositions prendront effet au 28 juin 2020.

## **6. Requalification urbaine : avenants**

### *ACCHINI*

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la modification au marché de l'entreprise ACCHINI pour l'opération de requalification urbaine et aménagement du centre village. Celle-ci prend en compte les compléments au programme de l'opération demandés pour la réalisation de travaux non prévus au marché initial (ajustement des quantités réelles)  
La plus-value s'élève à 37 316.2 € HT.

Le montant du marché initial avec l'avenant n° 1 était de 896 359,29 € et s'élève à présent à 933 675.49 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté.

### *BUREAU VERITAS*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant n°2 du Bureau Veritas qui comprend 2 visites supplémentaires de chantier. Cet avenant s'élève à 500 €.  
Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté.

### *LBTP*

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la modification au marché de l'entreprise LBTP pour l'opération de requalification urbaine et aménagement du centre village. Celui-ci prend en compte les compléments au programme de l'opération demandés pour la réalisation de travaux non prévus au marché initial (ajustement des quantités réelles, modification de la fontaine et du mur à la sortie de la place Montblanc)  
La plus-value s'élève à 5 484 € HT.

Le montant du marché avec l'avenant n° 1 de 108 584 € s'élève à présent à 114 068 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté.

## **7. Musée : Avenants**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les modifications au marché pour l'opération de construction du musée. Celui-ci prend en compte les compléments au programme de l'opération demandés pour la réalisation de travaux non prévus au marché initial (ajustement des quantités réelles.)

La plus-value s'élève à 27 717.01 € HT.

Le montant du marché de 455 703.90 € s'élève à présent à 483 420.91 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

## **8.Divers**

### **8.1 Création d'un poste**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la fin du contrat de travail à 29 h/semaine, de l'agent chargé de la cantine et de l'entretien des bâtiments communaux. Pour le pérenniser, il propose de créer un poste à compter du 1 septembre 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents décide de créer un poste à temps non complet de 29 heures hebdomadaires à partir du 1/09/2020 et autorise Monsieur le Maire à effectuer le recrutement d'un agent

### **8.2 Commission des impôts**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de proposer, en début de mandat, deux listes de douze noms à Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux des Hautes-Pyrénées en vue, pour celui-ci, d'effectuer les nominations des six commissaires titulaires et des six commissaires suppléants appelés à constituer la commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal propose les membres suivants :

Membres Titulaires :

MM, Marie-Lise BROUEILH, Jean-Pierre SORÉ, Guy GARRIC, PRISSE Jean, LAPORTE Denise, NADAU Pierre, RICARD Michel, LAFOND-PUYO Martine, MARQUE Josiane, Olivier BOUILLON, THEIL Didier, DUPOUY Patrick (domicilié à Luz-St-Sauveur).

Membres suppléants :

MM BILLET Eric, GUILHAMAT Michel, HERNANDEZ Anne-Marie, MAJESTE Laurent, PARAS André, MARQUE Michel, DEMOURY Xavier, COULOM-TOYE Eliane, TREY Andrée, HAURINE Josette, PLACES Françoise, COUSTERE André (domicilié à Paris).